

COMPTE RENDU – CT du 05/04/2012 et du 24/04/2012

Les représentants FO DGFIP 85 pour ce CT :
Sébastien BENARD, Stella CREPEAU, Sébastien LIEVRE,
Marcel NAVARRO, Williams PILLET et Philippe VALOT

Notre déclaration liminaire :

A la lecture des documents transmis aux organisations syndicales, il apparaît évident que le budget de fonctionnement 2012 manque cruellement d'ambition : - 20%, du jamais vu dans notre histoire ! Vous allez donc devoir certainement adapter le fonctionnement des services et la manière de travailler des agents au budget qui vous est alloué. Pour FO DGFIP 85, c'est l'inverse qu'il conviendrait de faire. Avec une telle diminution des budgets de fonctionnement locaux, la Direction Générale met en péril l'avenir de la DGFIP et de ses propres agents.

A ce stade, il convient de revenir sur **deux rapports récents de la Cour des Comptes** :

* Le premier analyse le coût financier de la fusion et confirme qu'**aucune économie n'a été réalisée sur la masse salariale** malgré les suppressions d'emplois.

Au contraire, celle-ci a même légèrement augmenté **avec des effectifs en baisse**. Le repyramidage des effectifs et la suppression massive de cadres C n'expliquent pas tout. Peut-être que le nouveau statut des AFIP-AGFIP y est pour quelque chose car ce sont les cadres A++ qui ont le plus bénéficié de l'alignement des régimes indemnitaires. **Ces hauts fonctionnaires, par ailleurs si prompts à demander aux agents d'améliorer leur productivité, auraient vu leur rémunération augmenter de 30% à 40%** selon les auteurs du livre « Un quinquennat à 500 milliards »...

Cette redistribution de 50% des économies générées par le non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 est très inéquitable, notamment pour les autres agents au regard du **gel du point d'indice jusqu'en 2013 ! De plus, il est inacceptable que l'accès au 8ème échelon de la catégorie C soit contingenté** et que tous ne puissent pas systématiquement en bénéficier !

* Le second rapport de la **Cour des Comptes analyse nos relations avec les usagers**. Il est sévère mais conforte certaines de nos analyses. Il est regrettable que nos revendications n'aient pas été entendues. Cela nous aurait évité de lire dans la presse que **le guichet fiscal unique est loin d'être une réussite, qu'à certaines périodes nos services ne décrochent plus au téléphone et que l'informatique n'est pas toujours adaptée**.

Concernant les nouvelles modalités d'ouverture au public pour lesquelles vous allez nous demander notre avis, il est quand même curieux de constater qu'il y a quelques années encore, ce sont les organisations syndicales qui vous réclamaient parfois des modifications d'horaires : principalement concernant la pause méridienne afin que les collègues à l'accueil du public puissent disposer du temps nécessaire pour se restaurer. Vous nous refusiez parfois ces demandes au motif que ce serait nuisible au service public.

Or, en 2012, c'est à votre initiative et sur vos propositions aux services que vous nous soumettez ces modifications qui concernent bien plus que la pause méridienne puisque vous envisagez désormais de proposer des fermetures pour des demi-journées afin d'offrir un peu plus de sérénité aux collègues travaillant dans les services les moins à l'équilibre au niveau des effectifs. Voici donc un des leviers à votre disposition pour tenter de compenser les suppressions d'emplois dans ces services.

Et à la lecture de vos documents, plus les services ont été frappés par les suppressions d'emplois, plus le nombre de demi-journées de fermeture augmentent... Faut-il en déduire que si les suppressions d'emplois continuent, l'utilisation de ce levier vous conduira inexorablement à fermer définitivement certaines trésoreries ?

Certes, ces fermetures vont permettre aux collègues de travailler plus sereinement ces jours-là mais cela ne compensera jamais les emplois supprimés. Les collègues et les chefs de service en arrivent eux-mêmes à souhaiter ces fermetures tellement leurs conditions de travail se sont dégradées ces dernières années !

Venons en maintenant au **Tableau de Bord de Veille Social** et là, nous disons tout de suite que **nous ne sommes pas dupes !** La mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) puis maintenant de ce tableau composé d'indicateurs mesurant le mal-être / bien être des agents dans chacun des services n'a qu'**une seule ambition, à savoir couvrir la responsabilité du Directeur quant à son obligation de résultat dans la protection de la santé de ses agents**.

Or, **nous connaissons déjà la cause principale de nos conditions de travail dégradées : les services s'étouffent sous le poids de leur charge de travail dont l'augmentation est directement liée à la politique de suppressions ininterrompues de nos emplois.**

Néanmoins, FO DGFIP 85 saisit l'occasion qui lui est faite de pouvoir dénoncer et quantifier cette dégradation de nos conditions de travail.

* FO DGFIP 85 refuse toutes les suppressions d'emplois à venir et nous vous redemandons de faire le bilan des emplois manquants dans tous les services.

* FO DGFIP 85 exige l'arrêt des suppressions d'emplois, des réorganisations et restructurations de services et le maintien de toutes les missions.

* FO DGFIP 85 rappelle son opposition au contingentement pour l'accès au 8ème échelon des cadres C.

* FO DGFIP 85 demande au Directeur départemental de prendre ses responsabilités et qu'il demande au Directeur Général de décider d'un moratoire tant que le progiciel CHORUS-COMPTA n'est pas opérationnel.

* FO DGFIP 85 condamne à nouveau l'instauration du jour de carence pour les fonctionnaires en arrêt de maladie et demande l'abrogation de cette mesure. Mr Le Directeur des Ressources Humaines, avez-vous pris vos dispositions pour que les prélèvements éventuels de plusieurs jours de carence pour certains collègues ne soient pas tous opérés sur le même mois de traitement, comme nous vous l'avions réclamé lors d'une précédente réunion ?

La section FO DGFIP 85 interpelle solennellement le Directeur Général sur le caractère potentiellement explosif de la situation. Continuer à ignorer les difficultés des agents et des services relève désormais de l'autisme.

REPONSES DU DIRECTEUR :

* **Concernant les rapports de la Cour des Comptes, Mr Viault se refuse à faire le moindre commentaire sur l'aspect « rémunérations » car il est ici en tant que Directeur et non en tant que citoyen... Néanmoins il nuance les propos de la Cour sur la qualité de l'accueil qu'il estime à un bon niveau en Vendée.**

* **Pour les jours de carence à prélever, les retenues correspondant aux congés maladie du début 2012 ne seront pas prélevées en avril. La Direction est dans l'attente d'une décision nationale sur ce point mais veillera à lisser sur plusieurs mois si nécessaire ces prélèvements pour les collègues ayant dû s'absenter plusieurs fois. Mr Cérés nous explique ne pas avoir de modalités précises à ce jour à nous communiquer.**

Nous demandons à la Direction de communiquer sur ce point rapidement car tous les personnels désirent savoir comment vont être traités ces jours de carence, que nous dénonçons une fois de plus !

* **CHORUS-COMPTA : Mr Viault puis Mr Mougin nous confirme que cette réforme d'envergure est compliquée à mettre en œuvre et pour reprendre leur terme : « on n'a pas été déçu... ». Néanmoins, ils nous précisent que les choses se stabilisent et s'améliorent sans pour autant nier les difficultés. Un dispositif d'accompagnement a été mis en place dès le début de l'année pour cette opération et celui-ci sera maintenu le temps qu'il faudra. Selon la Direction, les agents utilisant CHORUS se sont bien appropriés l'outil mais nous insistons pour souligner que c'est au prix d'un investissement personnel important et parfois fatigant !**

PONTS NATURELS 2012 :

3 ponts naturels avaient déjà été validés lors du précédent CT, à savoir : le 30/04, le 18/06 et le 24/12.

1 quatrième pont naturel avait alors été proposé (le 02/11) mais les élus FO avaient estimé lors du précédent CT qu'il serait plus intéressant pour les personnels d'obtenir le 31/12 plutôt que le 02/11, ce que nous accorde aujourd'hui le Directeur. Même si nous considérons ces ponts naturels comme étant des congés forcés pour les personnels, il n'en demeure pas moins qu'une grande majorité d'entre eux y sont favorables car il est toujours difficile de trouver des volontaires pour venir travailler ces jours là.

**VOTE : POUR (FO)
 ABSTENTION (CGT + SOLIDAIRES + CFTD)**

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES TRESORERIES :

D'après la Direction, la situation des effectifs étant tendue ou contrainte (ce sont les Directeurs qui s'expriment ainsi), certains chefs de postes leur ont demandé la possibilité de fermer leurs postes comptables au public afin que les agents puissent avancer plus tranquillement dans leur travail sans le public ni le téléphone.

La Direction nous confirme est très présente dans les services au vu des difficultés actuelles. Elle met tout en œuvre afin que les services de Direction puissent soulager autant que faire se peut les services en difficulté en leur apportant un soutien technique, raison pour laquelle par exemple Mr Mougin se rendra une fois par mois dans les 3 Trésoreries subissant une baisse de leur effectif en 2012.

Pour avoir rencontré dernièrement les agents concernés dans le cadre de nos déplacements syndicaux, nous expliquons aux Directeurs que ces collègues auraient préférés un renfort permanent, à savoir la non suppression de ces emplois, mais qu'au demeurant, si le Directeur doit venir les voir, qu'à minima, il ne vienne pas les mains vides : des petites viennoiseries ou une brioche seront toujours les bienvenus pour les soulager « autant que faire se peut » de leur pression quotidienne dans leur travail...

Nouveaux horaires proposés et adoptés lors de ce CT :

Beauvoir / Mer : 9h-12h / 13h30-16h (fermée le mercredi après-midi)

Le Poiré / Vie : 9h-12h / 13h30-16h (fermée le jeudi après-midi)

Mortagne / Sèvre : 9h-12h / 13h30-16h (fermée le jeudi après-midi)

Moutiers les Mauxfaits : 9h-12h / 13h30-16h (fermée le vendredi après-midi)

Noirmoutier : 9h-12h / 14-16h30 (fermée le mercredi-matin), la pause méridienne de 2h s'expliquant par la période estivale pendant laquelle les temps de trajets sont rallongés pour les collègues déjeunant chez eux.

St Jean de Monts : 9h-12h / 13h30-16h (fermée le vendredi après-midi)

L'Ile d'Yeu : 9h-12h / 13h30-16h30 (fermée le mercredi)

St Gilles Croix de Vie : 9h-12h30 / 13h30-16h (pas de changement)

Montaigu : 9h-12h30 / 13h30-16h (changement du fait du transfert de l'activité de St Fulgent)

Concernant ces 2 services, nous demandons aux Directeurs si une pause méridienne d'une heure est suffisante pour permettre aux collègues s'occupant principalement de la caisse et du guichet est suffisante ? Mr Cérés nous répond que pour Montaigu, la question a été posée au chef de poste et il semble que cet horaire convient aux collègues concernés. Concernant St Gilles Croix de Vie, il avoue ne pas avoir posé la question mais il le fera rapidement pour nous informer de leur souhait éventuel.

La Chataigneraye : 9h00-12h00 / 13h30-16h (fermée le mercredi et vendredi après-midi)

Pouzauges : 9h00-12h00 / 13h30-16h (fermée le mercredi et vendredi après-midi)

Chantonnay : 9h00-12h00 / 13h30-16h (fermée le mercredi et vendredi après-midi)

PYEM La Roche / Yon : 8h30-12h00 / 13h30-16h00, alignement des horaires de ce poste avec la **Trésorerie des Hôpitaux**, conformément à la charte Marianne (30h d'ouverture par semaine). Concernant la **Paierie Départementale** avec ces 26h15 d'ouverture hebdomadaire, la Direction se reposera la question en 2013 mais comme cette trésorerie spécialisée ne reçoit que très peu de public, il ne sera peut-être pas pertinent de revoir les horaires d'ouverture à la hausse.

La Mothe Achard : 9h-12h / 13h30-16h (fermée le mercredi après-midi)

Sainte Hermine : 9h-12h / 13h30-16h (fermée le mercredi après-midi)

*Les personnels de ces Trésoreries, étant le dos au mur devant toutes les tâches à accomplir toujours plus vite et avec toujours moins d'effectif, en arrivent à proposer elles-mêmes ce que nous qualifions de mauvaises solutions pour l'avenir et la pérennité des services de la DGFIP. **Depuis des années, nous demandons au Directeur de faire le point sur les emplois nécessaires dans chacun des services, ce qu'il refuse toujours de faire. Il se contente donc d'actionner les faibles moyens ou leviers dont il dispose en local, à savoir prendre le risque de diminuer la qualité de service rendu au public. Les revendications de FO DGFIP sont claires : nous exigeons l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, la restitution des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, le maintien de toutes nos missions de service public. Mais afin de soulager nos collègues dans toutes ces structures où le mal-être commence à s'installer durablement, nous nous abstiendrons pour cette proposition, même si nous savons pertinemment que ces mesurées ne remplaceront jamais les emplois supprimés !***

**VOTE : ABSTENTION (FO)
CONTRE (CGT + SOLIDAIRES + CFDT)**

Ces changements d'horaires entreront en application a priori pour le 01/06/2012.

Concernant le maillage territorial, le Directeur nous informe qu'aucun projet de fermeture de trésorerie n'a été proposé à la Direction Générale pour 2013.

*** BILAN BUDGETAIRE 2011 et BUDGET 2012 :**

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012 EN BAISSSE DE PRATIQUEMENT 20% !!!
non, non, ce n'est pas un poisson d'avril... et c'est inacceptable.**

Explications de la Direction :

Celle-ci nous explique qu'elle a mis rapidement en place un groupe de travail pour rechercher des pistes d'économie.

Concernant les dépenses d'équipement, rien de prévu pour 2012 car nos équipements sont satisfaisants, ce n'est pas faux car des efforts ont été faits ces dernières années mais nous leur affirmons que cet argument ne sera pas valable indéfiniment ! De plus, des réinstallations de services sont programmées cette année (SIP des Sables d'Olonne avec transfert de 2 Trésoreries, travaux de réaménagement à Montaigu et déménagement de la Trésorerie de Mortagne / Sèvre) : pour certains de ces projets, les frais seront directement pris en charge par la Direction Générale mais pour les autres, la Direction envisage de redéployer certains mobiliers en stock pour rééquiper ces services si le mobilier actuel n'est pas adapté aux nouveaux locaux (Mortagne notamment).

Pour l'informatique, même constat, nos matériels informatiques sont globalement récents et performants donc le budget 2012 est diminué de moitié.

L'affranchissement : rationalisation de l'envoi des plis avec la mise en place à la cité administrative d'un service dédié, à la disposition de tous les services du Département, afin de privilégier les envois de masse (mutualisation des envois), pour lesquels nous avons un tarif moins cher. Les envois sous pli recommandé ne doivent désormais se faire que lorsque la réglementation l'exige. La Direction se veut aussi plus vigilante concernant les refacturations faites par les collectivités locales pour l'envoi des titres de recettes pour notre compte.

Les frais de déplacement : La Direction rationalise au mieux les réunions de travail afin de limiter les déplacements, des réunions téléphoniques sont parfois possibles et dégagent du temps pour les personnels concernés. Un meilleur usage des véhicules de services se développe et l'incitation au covoiturage rentre peu à peu dans les mœurs.

Concernant les impressions, un effort collectif va être demandé à l'ensemble des personnels, le bon sens devrait l'emporter (d'après le Directeur) si chacun fait attention. Toutes les imprimantes vont être paramétrées en recto verso afin de limiter la consommation de papier. En comparaison des autres départements de la région, il semble que la Vendée est un gros effort à faire en matière de consommables informatiques. La Direction étudie donc cette piste d'économie.

Concernant les fournitures administratives des agents (stylos, petit matériels, etc...), une moyenne départementale a été établie et tous les services dépassant cette moyenne ont été rappelés à l'ordre.

Pour conclure, le Directeur admet que cette réduction budgétaire est une contrainte supplémentaire, réel et sensible...

Toutes les syndicats désapprouvent ce budget irresponsable au vu des enjeux de notre Direction, il ne faudra pas s'étonner lors du dernier trimestre, si faute de crédits, on ne puisse plus éditer de documents, affranchir les courriers, ou même disposer du minimum nécessaire (stylos par exemple...).

Nous vous conseillons de nous faire remonter toutes vos difficultés relatives à ce point lorsque la pénurie se fera réellement ressentir dans vos services respectifs afin que nous puissions les dénoncer lors de nos réunions avec le Directeur.

CETTE SITUATION EST INACCEPTABLE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL A LA DGFIP VONT ENCORE SE DEGRADER DAVANTAGE !!! A croire que la Direction Générale met tout en œuvre pour écoeuurer les collègues et les pousser vers la sortie...

*** PRESENTATION DU TABLEAU DE GESTION DES EMPLOIS DE REFERENCE DES FINANCES PUBLIQUES (TAGERFiP)**

Le TAGERFiP est le nouveau support utilisé à la DGFIP pour les mutations, pour calculer les suppressions d'emplois avec de nouveaux indicateurs (**taux d'effort, correctifs environnementaux, soutenabilité des suppressions d'emplois,...**), pour comparer les emplois.

Le Directeur a fait une présentation anodine de ce tableau : il remplace Nominoe de la filière Gestion Publique et le TSM de la filière Fiscale.

La fiche de présentation remise aux représentants syndicaux indique : « Utilisation du TAGERFiP :

3 types d'opération sont proposés :

- des redéploiements : il s'agit des mouvements d'emplois internes à la direction, au sein d'une même résidence ou non ;
- des transformations d'emplois réalisées au titre du plan de qualification ministériel (PQM) : prises dans le cadre de la déclinaison du volet emplois de la loi de finances ;(transformation de C en B, c'est-à-dire suppressions d'agents C)
- des suppressions d'emplois : décidées dans le projet de loi de finances »

Le TAGERFiP ne dissimule pas sa raison d'être : dégager de prétendus gains de productivité pour répartir le solde des suppressions.

Pour FO DGFIP, TAGERFiP n'est ni plus ni moins qu'un Tableau de GESTION / SUPPRESSION des Emplois de Référence des Finances Publiques.

*** PRESENTATION DU TABLEAU DE BORD DE LA VEILLE SOCIALE (TBVS) :**

Le Directeur justifie la mise en place du TBVS par son « rôle de veille pour identifier les facteurs anxigènes pour les agents et les cadres » et présente le tableau des indicateurs retenus .

Le DGFIP veut donc établir une veille sociale pour diagnostiquer les facteurs anxigènes des agents !! Mais en même temps, ce sont 2500 emplois qui sont supprimés chaque année à la DGFIP et en 2012, le budget des départements sont réduits de 20 à 30 % (- 20 % pour la Vendée.)

Dans un communiqué du mois de mars, FO DGFIP précisait : « *Alors que le 2 février dernier, un agent sur trois était en grève nationale à la DGFIP, le Directeur Général, sourd aux inquiétudes des personnels, réactive aujourd'hui des réformes mises en sommeil en s'appuyant sur les recommandations d'un rapport de la Cour des Comptes qui considère que les gains budgétaires attendus de la fusion ne sont pas au rendez-vous .C'est ainsi que, dans l'idée de faire des économies supplémentaires et afin de poursuivre les suppressions d'emplois, le Directeur Général relance la fusion CDI-CDIF et la réorganisation de toute la filière patrimoniale, (FI, CH, Enregistrement). Il s'agit avant tout de regrouper, mutualiser, déstructurer au nom d'une pseudo efficacité. F.O.-DGFIP dénonce ces nouvelles réformes qui vont aggraver une situation déjà difficile. »*

Alors pourquoi ce tableau de veille sociale ?

Différentes études et rapports ont été publiés et qu'il est possible de consulter sur internet.

Ces études et rapports se recoupent :

« **La veille sociale : un outil de management désormais incontournable.** La performance ne relève plus seulement d'une bonne gestion de l'opérationnel. Sans une bonne stratégie RH, rien n'est jamais acquis. Cette prise de conscience par les dirigeants d'entreprises incite le manager à prendre en compte, dans son plan d'action, des mesures pour entretenir le climat où évolue son équipe et pour responsabiliser davantage les collaborateurs dans l'accomplissement des objectifs qui ont été fixés. Elle permet de donner au management les outils de veille et de communication sociale nécessaires pour mieux gérer de manière opérationnelle son équipe. La démarche veille sociale repose sur une veille permanente de l'environnement de travail. Elle permet de prévenir les conflits et les situations à risque social »

Mais comme FO DGFIP 85 l'écrit dans sa déclaration liminaire :

Nous connaissons déjà la cause principale de nos conditions de travail dégradées : les services s'étouffent sous le poids de leur charge de travail dont l'augmentation est directement liée à la politique de suppressions ininterrompues de nos emplois.

Néanmoins, FO DGFIP 85 saisit l'occasion qui lui est faite de pouvoir dénoncer et quantifier cette dégradation de nos conditions de travail.

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER, NOUS SOMMES A VOTRE SERVICE POUR DEFENDRE VOS INTERETS :

Secrétaire de section :

sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr (SIP recouvrement La Roche / Yon – 02 51 45 11 06)

Secrétaires adjoints :

sebastien.benard1@dgfip.finances.gouv.fr (Cité administrative La Roche / Yon – 02 51 45 13 51)

marcel.navarro@dgfip.finances.gouv.fr (Fiscalité immob. SIP La Roche / Yon – 02 51 45 11 62)

SITE INTERNET : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>